Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260219-619022026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN

COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à dix-neuf heures le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le quatorze février deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur CARRÉE Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. CARRÉE Joël, M. LEMOINE Gervais, Mme. LEMOINE Virginie, M LE COUEDIC Christian, Mme LUCAS Isabelle, Mme BALAVOINE Nadine, Mme GUILLEMIN Séverine M. MOIGNO Philippe, M. HAMON Patrick, Mme DAUNY Odile

ABSENTE :
Mme MORAND Jennifer

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LUCAS Isabelle

Délibération 6 19 02 2026 : **Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

En application de l'article susmentionné, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget communal de l'année 2025 comme suit :

Montant maximal autorisé
Dépenses réelles d'investissement (hors restes à réaliser) : BP + Décisions Modificatives = 530 565,13 €

- Montant des emprunts et dettes à déduire : 11 000 €
- Total pris en compte : 530 565,13 €- 11 000 € = 519 565,13€
- **Montant autorisé :** 0.25 * 519 565,13 € = 129 891,28 **€**

Crédits ouverts en 2026

Chapitre- Compte	Crédits ouverts en 2026 (maximum 25%)
Chapitre 21 Compte 2184	188.23 €

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260219-619022026-DE

Chapitre 21 Compte 2188	115.37 €
Chapitre 21 Compte 2132	8195.11
Chapitre 20 Compte 202	3 936.00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Vote

Exercice : **11**
Présents : **10**
Votants :10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme : le Maire